

## La Caf de la Mayenne signe une convention avec la Ligue de l'Enseignement - FAL 53 dans le cadre de la gestion du dispositif « classes de découvertes ».



*Signature de la convention gestion du dispositif « classes de découvertes » mercredi 12 avril dans les locaux de la Caf, en présence de : M. GILLE et Mme. DROUARD, représentants de la Ligue de l'Enseignement, et de M. Finot et de Mme Morato, représentants la Caf de la Mayenne et le Conseil d'administration de l'organisme.*

**Depuis de nombreuses années, la Caf de la Mayenne accompagne le dispositif dit « classes de découvertes »** ; cet accompagnement financier veut être attentif à la situation des enfants, au sein d'établissements scolaires, dont la famille disposerait de revenus modestes et veut ainsi éviter l'exclusion de ces enfants de séjours pouvant contribuer à leur épanouissement.

Ce sont les établissements scolaires qui organisent les classes de découvertes ; ces séjours en effet contribuent à la découverte d'autres activités, d'autres lieux favorisant les apprentissages, l'acquisition de connaissances venant en appui des programmes scolaires.

C'est un espace de temps opportun pour aborder dans des situations inhabituelles et particulièrement favorable, le domaine du « vivre ensemble ».

### ➤ **Un besoin d'évolution ...**

La gestion du dispositif a évolué dans le temps.

Ce dispositif est intégré dans le RIAS (règlement intérieur d'action sociale) de la Caf de la Mayenne depuis plusieurs années (années 1986), avec des variantes en matière de gestion des paiements (paiement par un opérateur jusqu'en 2003, ouverture aux tickets-caf en 2004 et supprimée en 2005, paiement par un opérateur entre 2006-2007, paiement direct aux établissements scolaires par la Caf à compter de 2007).

Ce dispositif est rénové et simplifié à compter de cette année.

### ➤ **Une gestion du dispositif, par un opérateur associatif, pour le compte de la Caf.**

La convention, signée pour une durée d'un an, organise les nouvelles modalités de gestion du traitement et des versements aux établissements scolaires par un prestataire agissant pour le compte de la Caf de la Mayenne :

#### **La « Ligue de l'enseignement – FAL 53 »**

Cette convention organise le cadre d'intervention du prestataire, son accompagnement par la Caf et la supervision de cette activité.

### **Michèle Morato**

Directrice de la Caf de la Mayenne



Contact presse  
Tél. : 02 43 67 76 62  
communication.caflav  
al@caf.cnafmail.fr

Retrouvez toutes les  
informations utiles sur

caf.fr

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS



# CLASSES de DECOUVERTES

*Séjour en France ou séjour linguistique à l'étranger (zone européenne) d'au moins une nuit à l'extérieur*

## REGLEMENT DES AIDES POUR LES CLASSES DE DECOUVERTES

- **APPLICATION** : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017
  
- **LE SEJOUR REALISE**
  - Le séjour doit avoir lieu en France ou à l'étranger (zone européenne).
  - Avec au moins une nuit à l'extérieur.
  - Se dérouler sur le temps scolaire.
  
- **LES CONDITIONS ET MODALITES FINANCIERES :**
  - ✓ **Les bénéficiaires :**
    - Les familles allocataires du régime général (hors MSA),
    - dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 € (situation en **janvier** de l'année de départ en classe de découvertes).
  
  - ✓ **Le montant de l'aide par séjour et par enfant**
    - Aide de 55 € sur le reste à charge de la famille pour le séjour de l'enfant. Si le reste à charge est inférieur à 55 €, l'aide financière est plafonnée au montant du reste à charge réel.
    - Accompagnement au maximum de deux séjours par an et par enfant.
  
- **MODALITES DE LA DEMANDE D'AIDE :**
  - La demande de l'aide financière s'effectue à l'issue du séjour (pour tout séjour effectivement réalisé),
  - L'établissement scolaire effectue la demande sur le « formulaire de demande de financement Caf » disponible sur le Caf.fr (rubrique « Ma Caf »/Partenaires).
  - Il transmet ensuite le formulaire impérativement complété des éléments suivants :
    - numéro allocataire,
    - nom et prénom de l'élève,
    - quotient familial de janvier.
  - Il transmet par mail ou courrier le formulaire ainsi que son RIB à l'adresse suivante :

**Ligue de l'Enseignement**  
**31 Allée du Vieux St Louis - BP 1424 - 53014 LAVAL CEDEX**  
**Tél : 02 43 53 07 17 – mail : [classesdecouvertes@fal53.asso.fr](mailto:classesdecouvertes@fal53.asso.fr)**
  
- **LE PAIEMENT :**
  - La Caf de la Mayenne finance par une dotation annuelle et ajustée la Ligue de l'Enseignement (fonctionnement du dispositif)
  - Le versement de l'aide est effectué par la Ligue de l'Enseignement directement auprès de l'établissement scolaire à l'issue du séjour et après que celui-ci ait transmis le formulaire type complet.
  
- **DATE LIMITE DE DEPOTS DES DOSSIERS**
  - Le dossier doit être transmis à la Ligue de l'Enseignement à l'issue du séjour.
  - Au plus tard le 30 novembre de l'année de départ en classe de découvertes.
  - A noter : les départs de décembre 2017 seront traités en janvier 2018 à l'issue du séjour.

